Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/09/2026 - 24184 - 2011 B 02101 - 534 433 297 - A-TIPIK

CAPEXIA

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

A-TIPIK

3 PLACE SIMONE VEIL
44840 LES SORINIERES

SIREN : 534.433.297

Forme juridique : SARL

N° TVA : FR95534433297

Déposé au Greffe
le 08 SEP. 2026
sous le N° 26184
RCS N° 534433297

Certifié conformes

CAPEXIA ATLANTIQUE

SIREN : 380831537

8 RUE ALESSANDRO VOLTA, 44470 CARQUEFOU

Tél : 02 28 01 15 66 - www.capexia.fr

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similai...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 538,02	5 939,52	598,50	781,93
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	87 040,00		87 040,00	87 040,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	599,00		599,00	599,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**94 177,02**	**5 939,52**	**88 237,50**	**88 420,93**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	22 966,60		22 966,60	35 462,40
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	47 668,08		47 668,08	43 176,00
Autres créances	118 216,76		118 216,76	3 588,32
Charges constatées d'avance				231,00
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	148 232,43		148 232,43	31 791,98
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**337 083,87**	**0,00**	**337 083,87**	**114 249,70**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**431 260,89**	**5 939,52**	**425 321,37**	**202 670,63**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	90 000,00	90 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	1 278,38	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	15 289,19	
Report à nouveau		-12 879,93
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	192 476,73	38 447,50
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**299 044,30**	**115 567,57**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	**0,00**	**0,00**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 949,13
Emprunts et dettes financières diverses	2 409,53	49 403,56
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 016,54	22 265,37
Dettes fiscales et sociales	35 851,00	12 485,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**126 277,07**	**87 103,06**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**425 321,37**	**202 670,63**

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises	361 533,40	136 380,00
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**361 533,40**	**136 380,00**
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	0,78	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**361 534,18**	**136 380,00**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	158 382,34	50 872,96
Variation de stocks	12 495,80	-35 462,40
Achats de matières premières et autres approvisionnements	10 085,32	1 713,47
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	58 967,79	31 764,22
Impôts, taxes, et versements assimilés	903,00	784,00
Salaires	62 966,66	57 277,37
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	183,43	331,37
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	1,71	0,01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**303 986,05**	**107 281,00**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**57 548,13**	**29 099,00**
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	145 000,00	14 920,40
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	110,00	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**145 110,00**	**14 920,40**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6,40	36,90
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**6,40**	**36,90**

Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	**145 103,60**	**14 883,50**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**202 651,73**	**43 982,50**
Produits exceptionnels (VII)		1 450,00
Charges exceptionnelles (VIII)		2 877,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**0,00**	**-1 427,00**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	10 175,00	4 108,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**506 644,18**	**152 750,40**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**314 167,45**	**114 302,90**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**192 476,73**	**38 447,50**

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **425 321,37 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **192 476,73 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.
Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

A-TIPIK

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 90 000 euros
Siège social : 3 place Simone Veil Bâtiment 2 Appartement 402 - 44840 LES SORINIERES
534 433 297 RCS NANTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 192 476,73 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 192 476,73 euros

. A la réserve légale, une somme de 7 721,62 euros
Laquelle se trouve ainsi intégralement dotée

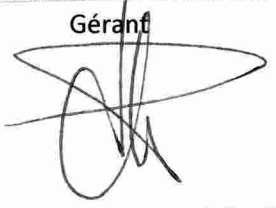
Le solde, soit la somme de 184 755,11 euros

. En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 200 044,30 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Total des sommes distribuées	Nombre de titres concernées	Dividende net / titre	Réfaction sur les dividendes (art. 158.3.2 CGI)	
				Dividende éligible	Dividende non éligible
31/12/2022	-	-	-	-	-
31/12/2023	-	-	-	-	-
31/12/2024	9 000,00 €	9 000	1,00 €	9 000,00 €	-

Certifié conforme
Monsieur Pascal MAILLARD
Gérant



A-TIPIK

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 90 000 euros
Siège social : 3 place Simone Veil, Bâtiment 2, Appartement 402 - 44840 LES SORINIERES
534 433 297 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente juin,
A 11 heures,

Monsieur Pascal MAILLARD, demeurant 3 place Simone Veil, Bâtiment 2, Appartement 402 44840 LES SORINIERES,

Propriétaire de la totalité des 9 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A-TIPIK,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Pascal MAILLARD, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- ✓ **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,**
- ✓ **Affectation du résultat de l'exercice,**
- ✓ **Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,**
- ✓ **Rémunération de la gérance,**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 192 476,73 euros de la manière suivante :

RM

Bénéfice de l'exercice **192 476,73 euros**

. A la réserve légale, une somme de 7 721,62 euros
Laquelle se trouve ainsi intégralement dotée

Le solde, soit la somme de **184 755,11 euros**

. En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 200 044,30 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Total des sommes distribuées	Nombre de titres concernées	Dividende net / titre	Réfaction sur les dividendes (art. 158.3.2 CGI)	
				Dividende éligible	Dividende non éligible
31/12/2022	-	-	-	-	-
31/12/2023	-	-	-	-	-
31/12/2024	9 000,00 €	9 000	1,00 €	9 000,00 €	-

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Convention 1
A la clôture, le solde du compte courant de la Société dans la Société SC DESIGN, dans laquelle Monsieur Pascal MAILLARD est également Gérant, s'élève à 112 422,76 euros.

Il n'a pas été rémunéré sur l'exercice.

Convention 2
A la clôture, le solde du compte courant de Monsieur Pascal MAILLARD, Gérant, s'élève à 2 409,53 euros.

Il n'a pas été rémunéré sur l'exercice.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver la rémunération allouée à Monsieur Pascal MAILLARD, au titre de son mandat de Gérant, qui s'est élevée sur l'exercice à la somme de TRENTE SIX MILLE EUROS (36 000,00 €).

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant, pour les montants suivants :

. Cotisations obligatoires : 19 060,00 euros,
. Cotisations facultatives : 7 906,66 euros.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération du Gérant, à compter du 1er janvier 2026, à la somme annuelle hors prime de TRENTE SIX MILLE EUROS (36 000,00 €), et ce jusqu'à décision contraire.

Cette rémunération pourra être versée en une ou plusieurs fois et au plus tard le 31 décembre de chaque année.

En outre, le Gérant pourra, sur justification, prétendre au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation.

Les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant seront prises en charge par la Société. Elle en assurera le règlement aux échéances précises et pourra procéder à la comptabilisation des charges non échues et appelées à être mises en recouvrement au cours d'exercices ultérieurs.

*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Pascal MAILLARD
Gérant et Associé Unique

